

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 86 (1944)
Heft: 1

Artikel: L'alliance de 1521 dans le cadre de l'histoire militaire suisse
Autor: Anderegg
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-650323>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'alliance de 1521

dans le cadre de l'histoire militaire suisse

I

C'est à Saint-Jaques sur la Birse, en 1444, que les troupes suisses rencontrèrent pour la première fois des troupes françaises. Cette bataille, à laquelle il assista, fit une telle impression sur le dauphin de France que, plus tard, devenu roi sous le nom de Louis XI, il rechercha par tous les moyens l'aide des Suisses. L'un de ces moyens fut de s'assurer leur alliance. Le premier traité d'alliance date de 1453, encore sous le règne de Charles VII. Louis XI ratifia ce traité en 1465. Depuis lors, pendant plus d'un demi-siècle, de nouveaux traités furent conclus entre ses successeurs et les cantons suisses et violés par les deux parties à plusieurs reprises.

Les victoires de l'infanterie suisse dans les guerres de Bourgogne en 1476 et de Souabe en 1499 avaient fait naître non seulement chez le roi de France, mais chez l'Empereur, le Pape, le duc de Milan et d'autres le désir d'avoir des troupes suisses à leur service. Le résultat en fut que, pendant les guerres d'Italie, il y eut des Suisses dans les armées du roi de France et dans celles de ses adversaires, au grand détriment de la réputation de fidélité des troupes suisses et d'honnêteté des gouvernements des cantons. La bataille de Marignan, en 1515, exerça sur François I^{er} une influence analogue à celle de Saint-Jaques sur Louis XI. Au lieu de chercher à profiter de sa victoire sur les Suisses pour les écraser, il préféra chercher

à se les attacher. Un traité d'alliance, conclu en 1516, modifié en 1518, fut définitivement ratifié le 5 mai 1521 et resta la base des relations franco-suissees jusqu'à la Révolution française et à l'invasion de 1798.

Ce traité stipulait entre autres que les « Seigneurs Confédérés » s'engageaient à aider les Français non seulement en Italie, mais aussi contre toute attaque ennemie en France. A cette fin, le roi de France pouvait lever en Suisse une armée de 10-16 000 hommes, qui serait commandée par des officiers suisses et ne devrait pas être divisée ni employée outre-mer. En échange, le roi de France versait à chaque canton une pension annuelle et la France leur fournissait une aide en cavalerie, en artillerie et surtout en argent. Si la Suisse était attaquée, elle pouvait rappeler ses troupes.

Avant d'examiner quelles furent les conséquences de l'alliance de 1521, il est utile de jeter un coup d'œil en arrière et de rappeler comment les institutions militaires de la Suisse s'étaient développées au cours du moyen âge.

D'une manière générale, il y avait, au moyen âge, deux sortes d'Etats, les uns soumis à une autorité suprême qui décidait de la paix ou de la guerre, et disposait de troupes vassales ou mercenaires ; les autres, peuples d'hommes libres, faisant la guerre eux-mêmes. Dans les armées des Etats de la première catégorie, la cavalerie jouait le rôle principal ; l'infanterie était presque inexistante ; le menu peuple qui en aurait formé la masse était plus utile à l'Etat ou au seigneur en restant aux travaux de la ville et des champs et en payant la dîme. Chez les peuples libres, tels que les Suisses et, jusqu'à un certain point, les Flamands, les Ecossais et les Gascons, c'était le contraire. Les victoires de l'infanterie suisse dans la seconde moitié du XV^e siècle furent une révélation pour la plupart des princes et des généraux de ce temps-là. En 1480, Louis XI engagea 6000 Suisses pour servir de modèle et de noyau à son infanterie.

II

L'origine de l'infanterie suisse se perd dans la nuit des temps. L'historien Gagliardi fait mention d'une peuplade Gésate, qui aurait habité les Grisons, le Gothard et le Valais, et aurait, avant l'an 1000, offert de fournir des fantassins aux papes et aux seigneurs de la Haute-Italie. Malheureusement, on n'a pas pu établir si les Gésates habitaient réellement ces régions, s'ils étaient d'origine germanique, rhétique ou autre, ni quelle langue ils parlaient.

Ce n'est qu'en 1220 qu'on peut établir avec certitude la présence de contingents des cantons primitifs au camp impérial de Faenza¹. En 1289, Schwyz fournit à Rodolphe de Habsbourg 1500 soldats au siège de Besançon. Mais ce n'est vraiment qu'à Morgarten, en 1315, que l'infanterie suisse livra sa première bataille et remporta sur la cavalerie féodale sa première victoire, suivie en 1339 par celle de Laupen. Dans cette dernière bataille, les Confédérés marchèrent pour la première fois sous leurs bannières cantonales, moyennant solde, au secours d'une puissance étrangère, Berne, qui n'entra dans la Confédération qu'en 1353.

Dans le développement des institutions militaires des Confédérés de cette époque, on doit distinguer deux périodes. Dans la première, les huit cantons modèlent leurs institutions sur celles des trois cantons primitifs. Dans la seconde, les villes prennent les devants.

Dans la première période les chefs du temps de paix, avoyers et landammans, sont le plus souvent aussi chefs de guerre, peut-être justement parce que, pour aspirer à ces postes civils, il fallait avoir fait ses preuves à la guerre. Il y

¹ D'après *La Suisse dans le monde*, de MAXIME REYMOND, l'empereur Frédéric II, alors qu'il faisait le siège de Faenza, en décembre 1240, déclara prendre sous sa protection et celle de l'empire tous les gens de la vallée de Schwyz, qui lui avaient témoigné leur dévouement *par lettres et par messages*. (Trad.)

avait cependant aussi des chefs purement militaires, les ban-nerets, qui, en guerre, portaient la bannière.

Toute la préparation à la guerre était l'affaire des cantons. Nous savons fort peu de choses sur l'instruction. Les cantons tenaient des contrôles et faisaient faire des inspections souvent combinées avec des exercices de gymnastique, de lutte, de tir et d'emploi des armes. Chaque canton savait donc de combien d'hommes il disposait ; ceux-ci entraient en service sous la bannière de leur canton, de leur localité ou de leur corporation. Chaque bannière avait son effectif fixé d'avance et réparti en « petites bannières » et en escouades.

Lors d'une levée de troupes, les hommes entraient en service complètement équipés, avec des vivres et l'équivalent d'un mois de solde, fourni par la commune ou la corporation, d'après des ordonnances cantonales ou fédérales. On en vint, par conséquent, de bonne heure à la création de caisses spéciales, où chacun versait sa part. Les vieillards, les malades et tous ceux qui n'entraient pas en service payaient plus. Les veuves payaient aussi d'après le principe que ce n'était pas l'individu, mais le foyer qui devait le service ou son équivalent. L'insoumission était punie de peines sévères, allant jusqu'à la mort.

A côté de la levée, les villes, en particulier Zurich, eurent dès le XIII^e siècle des troupes permanentes soldées pour garder les murailles, les portes, les arsenaux. Il y avait aussi des volontaires, souvent en très grand nombre, attirés par la solde et l'exemption de l'impôt pour leurs familles.

Lorsque la levée durait plus d'un mois, les caisses faisaient parvenir la solde aux capitaines pour la répartir aux hommes. Elle arrivait souvent en retard, ce qui nuisait fort à la discipline. Plus tard, la solde fut transmise par l'intermédiaire des cantons, ce qui améliora quelque peu la situation. Vers 1400, lors d'expéditions plus lointaines, les cantons commencèrent à lever des impôts de guerre et à fournir la solde eux-mêmes. Déjà lors de la guerre de Laupen, Berne paya 250

livres au contingent d'Uri et probablement autant à ceux de Schwyz et d'Unterwald.

La solde était payée aussi bien pour une levée purement cantonale que pour une levée, sous la bannière cantonale, en faveur d'un confédéré ou d'un prince étranger. S'il y eut de l'opposition contre le service soldé, elle ne partit jamais du peuple, mais d'hommes influents, par exemple Zwingli. Une exception est celle de Zurich qui ne signa pas l'alliance de 1521. Cela s'explique du fait que Zurich, ville de commerçants et d'artisans, souffrait plus des levées de troupe que les villes aristocratiques de Berne et de Lucerne. Zurich avait donc tendance à lever le moins d'hommes possible et pour le temps le plus court. C'est pour cela que les Zurichois partirent tard pour Morat ; c'est aussi pourquoi ils furent les premiers à entretenir des mercenaires.

Le jour de la levée de troupes était annoncé par des messagers et la bannière plantée à l'endroit désigné, le plus souvent sur une fontaine du chef-lieu. Une fois rassemblés, les soldats prêtaient serment de fidélité à la bannière et au capitaine. Ce dernier, par contre, prêtait serment à l'autorité, ville ou canton, qui l'avait nommé. Les bannerets, officiers, armuriers et sergents prêtaient serment, chacun d'après une formule correspondant à sa spécialité.

En fait les soldats servaient leur capitaine, que celui-ci fût au service du canton, ou d'un prince étranger, ou même qu'il fût campagne pour son propre compte. Cela explique pourquoi le service étranger fut plus tard si facilement accepté, l'or étranger et le goût des aventures aidant.

En marge des levées officielles de troupes, des individus isolés s'enrôlaient parfois de leur propre chef, et, ce qui était plus grave, il se formait aussi, sans autorisation des cantons, des corps francs, qui étaient une plaie pour la Confédération et causaient des désordres de toute sorte. Les hommes de ces corps, mal payés, mal entretenus et mal encadrés par des chefs sans responsabilité, n'ayant pas prêté serment à la bannière

cantonale, manquaient généralement de discipline et d'habileté tactique ; ils finissaient souvent misérablement.

Ceci nous amène à parler des cadres. Les effectifs différaient beaucoup d'une bannière à l'autre, mais ils étaient connus ; cela n'avait que peu d'inconvénients pour la marche et, avant le combat, on avait généralement le temps d'égaliser les colonnes, pour former le corps de bataille. Celui-ci se présentait alors sous la forme d'un rectangle de piques avec les bannières et leurs gardes au milieu. Formé de colonnes juxtaposées, le rectangle pouvait, en écartant ou rapprochant les colonnes, s'adapter au terrain dans une certaine mesure pendant la marche d'approche.

Les hommes porteurs d'armes longues, piques ou hallebardes, portaient aussi, depuis la guerre de Souabe, une arme courte, hache ou épée, et un solide couteau. Si la poussée en masse avec les armes longues ne suffisait pas à rompre la formation ennemie, on avait recours aux armes courtes, qui étaient en général meilleures que celles de l'adversaire.

Il y avait toujours un certain nombre de volontaires (Freiknechte) qu'on répartissait entre les hallebardiers, à l'intérieur du rectangle. Sous la conduite de chefs choisis, ils effectuaient des sorties. Parfois aussi, s'ils étaient nombreux, ils formaient l'avant-garde, par exemple à Marignan.

Notre histoire fournit de nombreux exemples de la valeur des cadres. A Frastenz, Heini Wolleb, d'Uri, conduit la manœuvre décisive sur les arrières des Tyroliens. A Novare, d'après tous les rapports, c'est l'exemple des capitaines qui décida de la victoire. La plupart des chefs suisses furent non seulement de vaillants combattants, mais aussi des hommes de tête et de sang-froid, qui surent dominer la situation. Leurs adversaires, tels Charles le Téméraire et François I^{er}, firent des prodiges de valeur, mais surent moins bien diriger leurs batailles que les capitaines suisses.

Nous sommes mal renseignés sur les conditions exigées pour devenir chef (Hauptmann). Avant la bataille de Laupen,

les Bernois choisirent Rodolphe d'Erlach, bien qu'il fût vassal du comte de Nidau. Cela montre que l'on tenait plus compte de la valeur de l'homme que de son origine.

Les autorités firent peut-être plus souvent de bons choix qu'à notre époque de classification, d'examens et de diplômes.

Gonzague de Reynold a écrit avec raison : « Dans notre histoire on met trop la masse anonyme au premier plan. Je voudrais écrire une histoire de la Suisse groupée uniquement autour d'une série de noms illustres. »

Mais c'est justement sur cette élite que l'époque où tout le monde admirait les Confédérés a exercé une mauvaise influence. La discipline des contingents souffrit de ce que les hommes prenaient part tantôt à une levée officielle, tantôt à une clandestine. Dans ces dernières, la nomination des officiers ne se fit pas toujours selon les règles traditionnelles. Certains enrôleurs étrangers jouèrent aussi un triste rôle, avec la connivence d'autorités soudoyées.

Déjà pendant la guerre de Souabe, les capitaines zurichois se plaignaient de l'indiscipline de leurs hommes, surtout au camp. En Italie, cela devint pire. La qualité des cadres avait baissé. Les jeunes chefs habitués en Italie à combattre, en pays plat, un ennemi médiocre, avaient peu à peu remplacé les vétérans de la guerre de Souabe. Ils ne manœuvraient plus, mais ne cherchaient qu'à bousculer l'ennemi de vive force, s'il ne prenait pas la fuite à la seule vue des bataillons confédérés. Les cadres subalternes exécutaient toujours machinalement les mêmes manœuvres, sans déployer aucune initiative. La bataille de Novare fut une exception, et encore une forte minorité voulait-elle attendre l'arrivée du gros. L'autorité des chefs sur leur troupe indisciplinée se perdit peu à peu en proportion de la diminution de leur supériorité intellectuelle. Les progrès de l'artillerie incitaient à la réflexion ; malgré cela, les Suisses, à Marignan, attaquèrent l'artillerie française de front pendant deux jours et furent étonnés d'aboutir à une catastrophe.

Malgré tout l'héroïsme déployé à Marignan, là, comme à Pavie et à la Bicoque, les cadres n'ont pas été à la hauteur de leur tâche. La bataille a été engagée sans plan, sur la rumeur non vérifiée d'un combat d'avant-postes, et continuée par pure paresse d'esprit. A la Bicoque, les cadres ont fait faillite. Bien que les reconnaissances eussent prouvé l'impossibilité de l'attaque frontale, les chefs cédèrent aux cris de la troupe : « Nous voulons attaquer par devant, comme nos ancêtres. » Ce qui, d'ailleurs, n'avait été le cas ni à Morgarten, ni à Morat, ni à Nancy, ni à Novare. Heureusement, la sanglante défaite donna le coup de mort à cette tactique funeste.

Vingt ans plus tard, en 1544, à Cérissole, le colonel Frölich montra ce qu'un bon chef pouvait tirer de la même troupe. Frölich avait en face de lui les lansquenets, les vainqueurs de Pavie et de la Bicoque. Il sut résister à la fois aux cris de la troupe et aux désirs du commandant français et différer son attaque jusqu'au moment favorable. Grâce à lui, les Français remportèrent une victoire totale.

Mais cet exemple empiète déjà, par sa date, sur la partie de cette étude consacrée aux conséquences de l'alliance de 1521.

III

Il règne, en ce domaine, une grande divergence d'opinions. La question se posa de façon critique au milieu du siècle dernier à l'occasion des capitulations avec Naples. Même de nos jours, pendant les guerres d'Ethiopie et d'Espagne, le Conseil fédéral n'a-t-il pas dû rappeler que le service militaire étranger était interdit ? Cela aurait-il été nécessaire si les dispositions légales avaient été l'expression de l'opinion du pays entier ? Encore le 18 mai 1943, le conseiller fédéral de Steiger, dans son exposé sur la loi de dénationalisation, a reconnu « que le fait de servir dans une armée étrangère n'était pas considéré comme un acte hostile envers le pays, bien que justiciable des tribunaux militaires ».

Le fait que la plupart des dissertations à ce sujet émanent de juristes et non d'historiens, prouve que la question n'appartient pas encore au passé.

La date de 1521, à partir de laquelle les questions de solde furent réglées entre la Suisse et la France, marque la fin de la période désordonnée de nos services à l'étranger.

Nous devons nous garder, dans les questions de solde, de pensions et de corruption, de confondre les temps avant et après l'alliance. La plupart des adversaires de l'alliance croyaient lutter contre la corruption, alors qu'elle était le seul moyen de la réprimer. Les pensions n'étaient pas le grand mal ; après l'alliance, elles furent payées régulièrement, comme le traitement d'un fonctionnaire. Le scandale consistait dans la concurrence effrénée des divers Etats pour s'assurer les renommés mercenaires suisses. Chacun cherchant à offrir plus que les autres, toute l'affaire dégénéra en enchères souvent fort peu reluisantes. 1521 signifie une prise de position officielle en faveur de la France, ce qui lui donna un monopole presque exclusif.

Je prétends même que, dans la situation d'alors, l'alliance était la solution juste, si l'on écarte la possibilité d'une réforme fédérale ou de l'entrée en scène d'une forte personnalité, qui aurait permis de donner une autre orientation à la politique étrangère de la Confédération. Etant donné l'impuissance des cantons à unifier leurs politiques, la prise de position purement militaire du gouvernement devenait une nécessité vitale. Sans cela, la concurrence aurait continué et une guerre générale entre nos voisins, sur notre territoire, serait devenue inévitable.

Ce qui me semble encore plus important, c'est que, par l'alliance, les Confédérés conservèrent ce qu'ils auraient peut-être perdu par de longues années de tentatives de corruption : la correction en affaires d'argent.

Le service étranger devint, par l'alliance, une occasion de gain, bien payé mais honnêtement gagné : La chasse à l'argent,

qui sévissait dans les 40-50 années précédant l'alliance, n'a pas laissé de traces profondes. Cela est prouvé par le fait que, pendant les guerres de religion jusqu'à l'avènement d'Henri IV, la solde ne fut le plus souvent pas payée. Maints commandants se ruinèrent pour payer leurs troupes, à tel point qu'aujourd'hui encore l'Etat français doit, théoriquement, des millions à quelques familles suisses. Malgré cela, il se trouva toujours des hommes pour le service de la France ; des officiers restèrent à leur poste pendant des années recrutant de nouvelles troupes et payant de leur poche celles qui rentraient au pays. L'histoire des Frölich, Pfyffer et tant d'autres est un monument de fidélité non seulement militaire, mais aussi humaine. C'est un chapitre dont nous pouvons être fiers, si nous voyons dans l'histoire, non seulement les faits, mais aussi les hommes.

Du fait de l'alliance le courant de la jeunesse belliqueuse se trouva régularisé. Un choix fut possible, non seulement pour la troupe mais aussi pour les cadres ; la France obtint ainsi de meilleures troupes. Ce choix ne se fit, il est vrai, sentir entièrement que lorsque les dernières traces de la tactique stupide des guerres d'Italie eurent disparu. Mais à partir du milieu du XVI^e siècle la Suisse posséda, par ses troupes au service de France, une représentation encore plus diplomatique que militaire, comme aucun autre pays n'en avait. Depuis la bataille de Rossbach, où le Grand Frédéric mit chapeau bas en l'honneur des Suisses, jusqu'au général Filangieri, s'écriant en 1849, à Catane : « Voilà des soldats ! » on pourrait citer d'innombrables exemples de la valeur des Suisses. Cette valeur se montra non seulement au combat, mais dans les marches et plus encore dans les longues et démoralisantes périodes d'inaction, les maladies, les injustices.

Il y a certes des ombres au tableau. Les tribunaux militaires suisses en France furent constamment en désaccord avec la justice du roi ; les circonstances politiques qui firent monter le cours des troupes suisses comme des valeurs à la Bourse,

furent souvent utilisées pour extorquer des privilèges ; on admit souvent dans les régiments suisses des étrangers — Allemands du Sud, Autrichiens — parce qu'ils se contentaient d'une solde moindre ; les dossiers sont pleins de querelles entre Suisses et habitants, de rixes dans les auberges, de vols ; les rapports avec les troupes françaises ne furent pas toujours des meilleurs. Ces divers facteurs contribuent à former le jugement de l'histoire, mais ce jugement est le résultat de *tous* les facteurs. Le brillant témoignage rendu, en général, par les historiens français aux régiments suisses prouve que, comparées aux inappréciables services rendus par eux à la France pendant plus de trois cents ans, les pages sombres sont insignifiantes.

D'autres Etats doivent avoir eu la même impression. Ce sont, en effet, en premier lieu, les succès remportés par les régiments suisses au service de France qui ont engagé peu à peu tous les Etats européens à prendre des Suisses à leur service. Cette participation des Suisses à tous les événements militaires de l'Europe, et dans tous les camps, ne pouvait pas rester sans influence sur la Confédération et tout d'abord sur ses institutions militaires. Les conséquences en furent parfois bonnes, parfois mauvaises. On discute encore pour établir quelles étaient les bonnes et les mauvaises. Dispute oiseuse, pourrait-on dire. Et pourtant, question qui ne sera probablement jamais résolue ; il faudrait pour cela savoir ce qui serait arrivé si nous n'avions jamais eu de troupes soldées au service étranger. Huizinga a donné la bonne réponse : « C'est toujours illusoire de vouloir corriger l'histoire par des hypothèses rétrospectives. Ce qui se serait passé, par défaut du moindre maillon dans l'enchaînement des faits, reste pour nous dans une obscurité absolue. »

Au siècle dernier, lors de la dispute au sujet de l'abolition des capitulations, les adversaires du service étranger concédèrent, sans exception, que ce service était techniquement utile aux troupes, mais soutinrent qu'à part la formation de quel-

ques personnalités dirigeantes, il était moralement nuisible. Je suis de l'opinion contraire :

A une époque où l'armée d'un petit Etat neutre tel que la Suisse avait peu d'importance, où chaque canton vivait pour son compte et où les Diètes fédérales perdaient de plus en plus leur autorité, c'est avant tout le service étranger qui rendait les Suisses conscients de leur caractère national et non seulement cantonal. Le régiment était pour le jeune Suisse une école de civisme dans le meilleur sens du mot ; il y voyait le plus clairement le rôle de l'individu dans le cadre d'une communauté. C'était là que, justement par opposition à l'ambiance étrangère, on s'attachait aux coutumes, aux lois et aux dialectes de la patrie plus fermement qu'en Suisse même, comme c'est toujours le cas dans les minorités religieuses ou politiques isolées. Le régiment était une école de recrues, l'occasion pour beaucoup de sortir de leur milieu restreint, d'accomplir avec d'autres Suisses d'autres travaux, en un mot de devenir des hommes. Dans cet ordre d'idées nos régiments étrangers ont rendu des services inappréciables à notre communauté nationale.

Quant à la formation de personnalités dirigeantes il ne faut pas se l'exagérer. Au contraire, les officiers supérieurs suisses au service étranger, qui avaient l'occasion de se rendre compte de la politique des cours et des ministres, apprirent à s'en tenir à l'écart et à se vouer exclusivement à leurs devoirs militaires. Tout particulièrement en France, ils durent toujours constater qu'il n'y avait rien à gagner à entrer en conflit avec l'appareil gouvernemental.

Les conséquences en sont apparentes pour tous ceux qui se sont occupés des institutions militaires confédérées de 1798. A de rares exceptions près, pas de vraies natures de chefs, mais des commandants de troupes mercenaires. Presque aucun officier supérieur du service étranger, qui eut à faire avec les milices cantonales, ne resta longtemps à son poste. Tous répugnaient à mettre en œuvre les réformes nécessaires ;

la plupart, pour éviter un conflit avec leurs gouvernements, reprirent du service à l'étranger ou rentrèrent dans la vie privée. Quelques malheureuses tentatives de réformes achevèrent de les décourager. L'exemple typique d'un chef de ce genre est celui du général d'Erlach en 1798. Il ne se mêla en rien à la politique, attendit, en bon chef de mercenaires, les ordres de Berne, et perdit la campagne, au lieu de faire arrêter les Conseils par quelques compagnies et de prendre en mains l'organisation de la landwehr, inactive aux environs de Berne. Il finit en digne chef de mercenaires, assassiné par ses soldats mécontents.

En ce qui concerne la troupe, je vois, comme seul avantage, l'habitude du combat et l'habileté à la manœuvre. Mais cela n'est pas tout : les chasseurs et les carabiniers de l'Oberland, qui comptaient dans leurs rangs fort peu de soldats du service étranger, se battirent fort bien à Neuenegg, avec leur tactique appliquée au terrain. Au Grauholz les troupes régulières, commandées par des officiers « étrangers » attendirent l'ennemi en plein champ, malgré leur infériorité numérique et matérielle, au lieu de se retrancher et de refuser le combat décisif.

Les officiers recevaient toute leur formation à l'étranger et revenaient en Suisse avec des idées et une expérience acquises dans les vastes plaines des Flandres, de la Hollande ou de la Hongrie. C'est avec raison qu'un officier confédéré a pu écrire, il y a 170 ans : « Si l'on voulait instruire les troupes d'après ces messieurs, il y aurait peut-être en Suisse quatre ou cinq endroits où nous pourrions nous battre. On verrait, en outre, que ces messieurs oublient que leur tactique n'est possible qu'avec des masses de cavalerie, que nous ne possédons pas. »

Un autre inconvénient était le manque total d'uniformité. L'un appliquait le règlement hollandais, un autre le français, un troisième l'autrichien ; aucun ne regardait même les règlements cantonaux. L'exercice, auquel les citoyens étaient convoqués un ou deux demi-dimanches par mois, était pour eux

un jeu et n'était en réalité pas autre chose. L'appareil militaire des Confédérés était, dans les dernières années précédant la Révolution française, tombé plus bas que jamais. Sous ce rapport, le service étranger a fait un grand mal en absorbant les meilleures forces. On peut néanmoins se demander si nos institutions militaires auraient été meilleures sans le service étranger, ou si l'énergie de nos élites ne se serait pas tournée vers d'autres domaines, comme le commerce ou la science. Je ne saurais répondre à cette question, ni dire si, sans le service étranger, nous aurions eu une pareille élite de gens cultivés et connaissant le monde.

Il y a cependant un domaine dans lequel la période débutant en 1521 a eu un résultat positif. Le service étranger a empêché nos traditions militaires de se perdre et cela sans entraîner notre pays dans les guerres européennes. Si les institutions militaires étaient mauvaises, si la politique menait à l'abîme et si la dissension régnait à l'intérieur, une chose restait commune à tous les Suisses : l'esprit militaire et, surtout à la campagne, l'affection pour l'arme et la coutume de considérer l'uniforme comme un honneur et non comme une charge.

Ce serait une erreur de croire que tout cela n'a plus rien à dire aujourd'hui. Si nous pouvons en Suisse former des soldats avec les périodes d'instruction les plus courtes de l'Europe, nous le devons en bonne partie à cette époque souvent décriée à tort. La tradition militaire, l'habitude du service qui constitue une des caractéristiques de notre vie nationale accomplit, pendant les vingt années précédant l'école de recrues, un travail préparatoire reconnu par tous les instructeurs suisses qui ont eu l'occasion d'appliquer nos méthodes à l'étranger. Je rappelle ici la participation d'officiers suisses, il y a 20 ans, à l'instruction de l'armée colombienne.

Dans divers milieux, malheureusement aussi parmi les officiers, on met en doute la valeur de notre armée, du fait que les autres armées européennes ont une grande expérience de la guerre, tandis que la nôtre n'en a aucune depuis cent ans.

Je voudrais seulement remarquer qu'il y a quelque chose qui ne change pas chez un peuple, s'il ne subit pas lui-même des changements ethniques, c'est son caractère.

S'il y a un peuple qui ait prouvé que, sous de bons chefs, il était capable de faire la guerre, ce sont certainement les Confédérés, cela dit sans aucun chauvinisme. Mais je répète : sous de bons chefs. Cette qualité est indépendante du temps ; c'est un trait de caractère dont nous, tant alémaniques que welches, avons fait preuve maintes fois et que nous possédons encore. Ceux de nos compatriotes qui ont pris part aux dernières guerres l'ont suffisamment démontré par leurs actes. Nous trouverons certainement, au moment décisif, la force de surmonter la nervosité et l'indécision que l'on éprouve en de pareilles occasions. Le dernier exemple — heureusement incomplet — a été l'alerte dans le secteur Nord en mai 1940, où la troupe s'est fort bien conduite.

Cette force nous la puisons, consciemment ou inconsciemment, en bonne partie dans notre passé militaire, que les enfants de nos écoles connaissent et qui trouve son expression dans leurs jeux. Lorsqu'on voit des garçonnetts courir les rues avec un sabre de bois et un vieux képi, il n'y a pas lieu de rire. Au contraire, il faut être heureux de pouvoir inculquer de cette façon à notre jeunesse, inconsciemment et en jouant, les principes de l'éducation militaire et de la préparation au service du pays ; cela sans organisation obligatoire, sans rompre les liens de la famille, sans idéologie schématique ni culte de la force, mais uniquement par l'exemple vivant de notre passé.

ANDEREGG.
